

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27719**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, Economie, Gestion, mention Droit patrimonial immobilier et notarial, spécialité Droit de la banque et des opérations patrimoniales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Recteur de l'Académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, Président de l'Université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313t Instruction de dossiers, traitements de flux et de produits financiers, 128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 120g Sciences économiques et sociales appliquées à l'aménagement et au développement, à l'administration territoriale, au commerce, aux relations sociales et aux ressources humaines, aux finances

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel :

- entre en relation et assure le suivi d'une clientèle de banque, de compagnie d'assurance, de société de conseil en placement de produits financiers ou de cabinet indépendant (de gestion de patrimoine par ex.),
- gère le patrimoine du client du point de vue juridique et financier,
- conseille la clientèle sur des stratégies de gestion et de transmission patrimoniales en utilisant (notamment) les produits de l'entreprise,
- conseille la clientèle pour l'acquisition de produits financiers,
- traite le contentieux bancaire,
- apprécie les risques bancaires et de crédit,
- conseille et propose les produits de l'entreprise.

Le diplômé est en mesure de :

- maîtriser l'entrée en relation et le développement commercial de cette relation,
- procéder à l'analyse globale de la situation personnelle et patrimoniale du client afin d'en tirer les données de sa situation juridique pour lui fournir le meilleur conseil,
- maîtriser le cadre juridique patrimonial et les outils techniques de gestion et de transmission,
- maîtriser la technique des produits ainsi que les produits financiers de l'entreprise,
- identifier les situations ou les clients à risque,
- mener une négociation commerciale afin de proposer aux clients les produits de l'entreprise les plus adaptés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans une entreprise bancaire, une entreprise d'assurance, une société de gestion du patrimoine et/ou de placement financier.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- chargé de clientèle de particuliers,
- gestionnaire de patrimoine,
- juriste de banque,
- producteur assurance-vie,
- responsable d'agence,
- responsable de services financiers de PME,
- gestionnaire de patrimoine en cabinet indépendant,
- collaborateur d'avocat spécialisé en droit bancaire et/ou en gestion du patrimoine.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1203 : Relation clients banque/finance

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La durée du parcours du Master est de deux années soit quatre semestres. Elle est structurée en dix unités d'enseignement (UE). Le volume horaire global est de 810 HETD, auxquels s'ajoutent mémoires et stages.

Durant les semestres 1 et 2

L'étudiant acquiert les prérequis nécessaires à l'accès à la spécialité Droit de la Banque et Opérations patrimoniales

Les semestres 1 et 2 peuvent avoir été réalisés dans le cadre d'un Master 1 droit patrimonial, immobilier et notariat, parcours en alternance Droit de la Banque et des opérations patrimoniales, d'un Master 1 droit des affaires, d'un Master 1 d'une autre université que celle d'Aix Marseille.

Liste des prérequis :

- droit bancaire et boursier,
- droit des régimes matrimoniaux,
- droit des successions et des libéralités,
- droit de la gestion de patrimoine,
- droit des instruments de crédit,
- principes d'analyse comptable et financière.

Les étudiants doivent choisir au moins trois de ces matières pour remplir les conditions attachées aux prérequis nécessaires à l'accès à la spécialité.

Durant les semestres 3 et 4

L'étudiant suit les Unités d'Enseignement suivantes d'un volume de 526 heures :

Semestre 3

- Unité d'enseignement 1 - (12 crédits) - Droit de la Banque et du crédit : institutions bancaires, déontologie, services bancaires, moyens de paiement, crédit aux particuliers, crédit aux entreprises, garanties de crédit, opérations bancaires internationales, garanties financières, finance durable et RSE, montages de reprise et de financement de sociétés.
- Unité d'enseignement 2 - (9 crédits) - Gestion juridique du patrimoine : droit fiscal du patrimoine immobilier, fiscalité des produits bancaires et des produits d'assurance, techniques juridiques de gestion et transmission patrimoniales, approche globale du patrimoine, assurance vie et gestion du patrimoine.
- Unité d'enseignement 3 - (9 crédits) - Gestion bancaire et financière : droit des marchés financiers, bourse, gestion de portefeuille, diagnostic financier et évaluation des entreprises.

Semestre 4

- Unité d'enseignement 4 - (30 crédits) - Professionnalisation « Conseiller patrimonial Agence » : développer son portefeuille clients, identifier la situation patrimoniale et faire des propositions, valoriser son conseil, pérenniser la relation et sa rentabilité, cas d'applications patrimoniales.

L'UE 4 est remplacée par un stage de 3 mois minimum, rapport de stage et soutenance lorsque l'étudiant est admis à suivre la formation sans avoir obtenu d'alternance (situation marginale).

- Compléments de formation : séminaires en groupes restreints de préparation au recrutement ; préparation à la négociation commerciale, conférences d'actualité (Loi de Finances annuelle, réformes récentes ou en cours...), participation à des colloques (Finance durable).

Certification

La certification est obtenue dès lors qu'il y a eu séparément validation de l'année 1 et de l'année 2.

Semestre 1 et 2

La validation des semestres 1 et 2 (30 crédits chacun) se fait soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE du semestre (moyenne des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

L'année d'études est validée (60 crédits) soit par l'obtention et la capitalisation de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre les S1 et S2 du M1. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Semestre 3 et 4 : Modalités de contrôle des connaissances

- Les UE 1, UE 2 et UE 3 se compensent entre elles ; ces trois UE ne se compensent pas avec l'UE 4.
 - L'UE 1 fait l'objet d'un écrit de 5 h ;
 - L'UE 2 fait l'objet de contrôles continus ;
 - L'UE 3 fait l'objet de deux épreuves orales tirées au sort.
- L'UE 4 fait l'objet d'un examen terminal ou d'un rapport de stage et d'une soutenance.
- Une seule session d'examen est organisée.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé d'enseignants universitaires et de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Jury composé d'enseignants universitaires et de professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé d'enseignants universitaires et de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé d'enseignants universitaires et de professionnels
Par candidature individuelle	X	Jury composé d'enseignants universitaires et de professionnels

Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants universitaire et de professionnels conformément aux textes
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Diplôme habilité par l'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille à délivrer des diplômes nationaux (n° 20081244)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Promotion 2011-2012 : 27 diplômés, 17 femmes et 10 hommes

Promotion 2012-2013 : 26 diplômés, 16 femmes et 10 hommes

Promotion 2013-2014 : 23 diplômés, 15 femmes et 8 hommes

Promotion 2014-2015 : 24 diplômés, 12 femmes et 12 hommes

Promotion 2015-2016 : 27 diplômés, 20 femmes et 7 hommes

<http://deve.univ-amu.fr/ove/masters>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr/>,

<http://formations.univ-amu.fr/ME5DPA-SPDPA5B.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]
Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et de Science Politique - 110 la Canebière - 13001 Marseille

Centre de Formation de la Profession Bancaire - 65 avenue Jules Cantini - 13008 Marseille.

Historique de la certification :

La formation a été créée en 2004 pour un fonctionnement traditionnel.

Depuis la rentrée 2008, la formation fonctionne en apprentissage.